

1^{ER} DECEMBRE 2020

COMITÉ SYNDICAL



evODIA
Établissement Vosgien d'Optimisation
des Déchets par l'Innovation et l'Action

1 - COMPTE RENDU DES DERNIERS COMITES

Les membres du Comité Syndical ont été invités à faire d'éventuelles remarques sur les comptes rendus des Comités du 30 juin et du 24 septembre 2020 qui ont été adressés par email avec la convocation le 24 novembre dernier.

Aucune observation n'a été formulée.

2 - DESIGNATION DELEGUES RESEAU COMPOST CITOYEN GRAND EST (RCCGE)

RAPPORT DU PRESIDENT

Le Réseau Compost Citoyen en Grand Est (RCC Grand Est) est une association régionale qui souhaite développer la prévention et la gestion de proximité des biodéchets et du compost citoyen sous toutes ses formes.

Leur objectif principal est de développer le compostage de proximité pour atteindre les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) Grand Est à savoir :

- Contenir les flux de déchets verts collectés (52 kg/an/hab)
- Généraliser le tri à la source des biodéchets
- Détourner 15% des déchets alimentaires des OMR à l'horizon 2025

Le RCC Grand Est s'adresse aux collectivités, entreprises et associations de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets.

L'ADEME soutient financièrement le plan d'actions qui a été mis en place le 15 octobre 2019 pour créer le RCC Grand Est. Ce plan s'articule en 4 axes :

- Axe 1 : Animer les acteurs de la gestion de proximité des biodéchets
- Axe 2 : Développer la formation et assurer une montée en compétences des acteurs
- Axe 3 : Promouvoir la gestion de proximité à l'échelle du Grand Est
- Axe 4 : Création d'un Réseau Compost Citoyen Grand Est

Dans le cadre du déploiement de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), EVODIA est devenu membre du RCC Grand Est afin de contribuer collectivement aux objectifs et de pouvoir bénéficier des outils et des formations en lien avec la gestion de proximité des biodéchets.

Le coût annuel de l'adhésion pour ÉVODIA s'élève à 400 €.

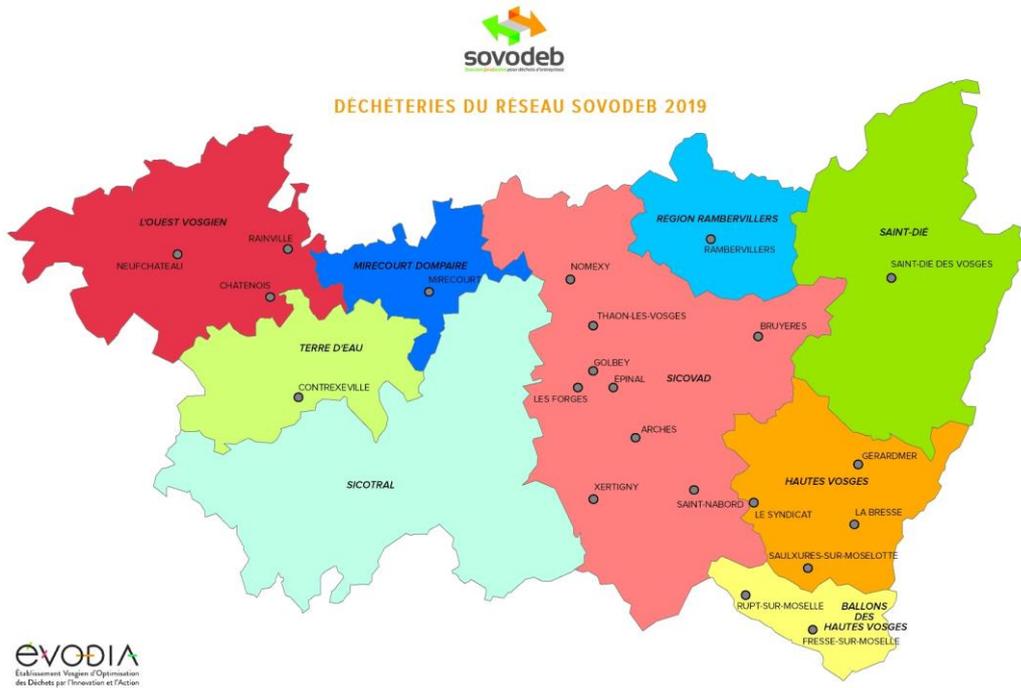
Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs au RCC Grand Est et de désigner 1 représentant titulaire : Mr Bachir AID, ainsi qu'un représentant suppléant : Mr Jean-Claude SANCIER.

3 – RAPPORT D'ACTIVITES ET DE GESTION DE LA SPL SOVODEB

En sa qualité de Directrice Générale de SOVODEB, Annick LAURENT, présente le rapport d'activité de SOVODEB pour l'exercice 2019 et les prévisions 2020.



Le réseau : de 24 à 22 déchèteries



2

Sovodeb : 22 déchèteries au service des professionnels

Sovodeb est le réseau de 22 déchèteries sur

le territoire des Vosges qui accueille les déchets des professionnels et des administrations.

2019 connaît une hausse des quantités de déchets déposées : + 7 % par rapport à 2018.

Chiffres
Clés



1 052 tonnes
de déchets apportées
(+ 3 % par rapport à 2016)



1 993 professionnels
utilisateurs



22 déchèteries
un réseau à disposition
des professionnels

3



Une légère hausse des déchets déposés

1 993 professionnels se sont rendus en 2019 dans le réseau Sovodeb, soit une hausse de 5 % par rapport à l'an passé (+ 27% classés en industrie,).

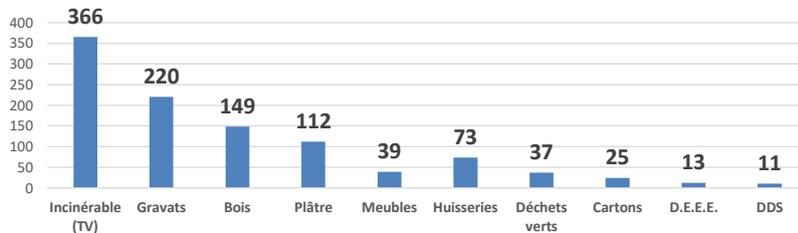
Les apports eux aussi marquent une hausse : **1 052 tonnes** contre 984 tonnes en 2018.

Certaines augmentations sont à relever :

- + 59 % sur le plâtre
- + 32 % sur le tout-venant incinérable,
- + 19 % sur les huisseries,
- - 17 % sur les déchets verts,
- - 16 % sur le bois.

Les utilisateurs viennent moins souvent qu'en 2018 (- 4 % de passages par client) mais avec un ticket d'entrée plus important, dû essentiellement à la hausse des tonnages de tout-venant.

Principaux flux déposés en déchèterie en 2019 (en tonnes)



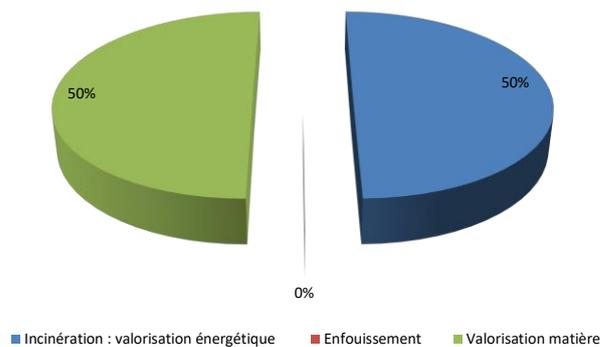
100 % des déchets apportés sont valorisés

100 % des déchets déposés par les professionnels dans le réseau Sovodeb en déchèteries sont valorisés :

- soit en matière,
- soit énergétiquement.

Cela est possible grâce notamment au **déploiement de nombreuses filières de recyclage** qui concernent les artisans et professionnels du bâtiment comme le plâtre ou les huisseries.

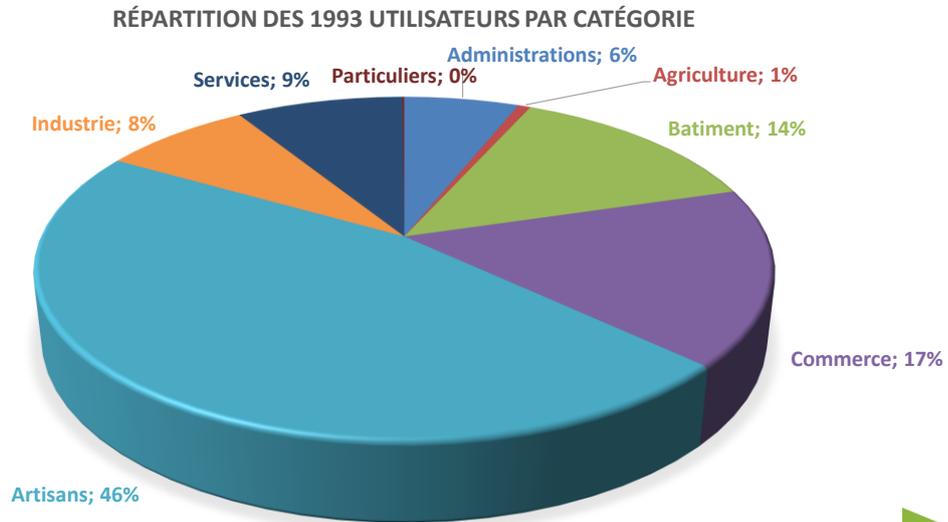
Répartition 2019 par type de valorisation



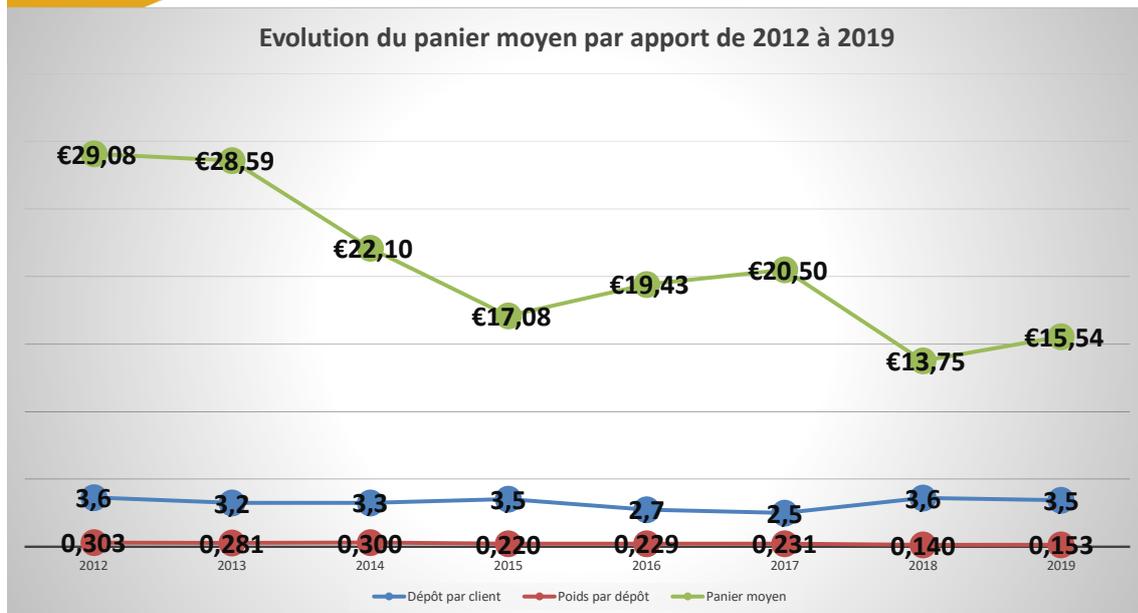


Les utilisateurs du réseau

Répartition des catégories socio professionnelles

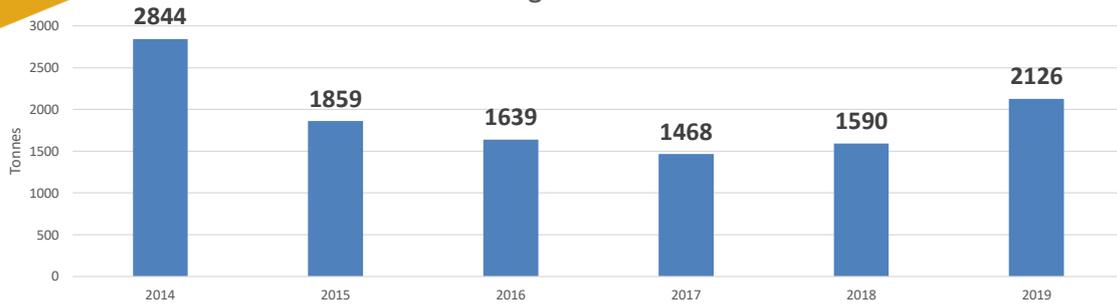


Le panier moyen des apporteurs en déchèteries

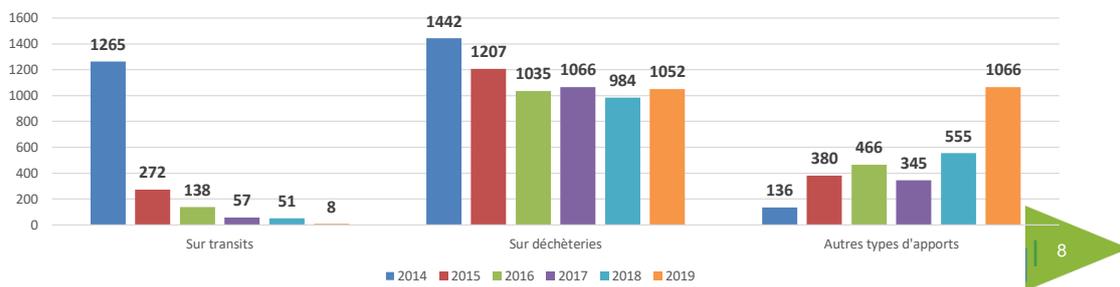


Evolution du total des tonnages traités 2014 - 2019

Evolution du tonnage total traité 2014-2019

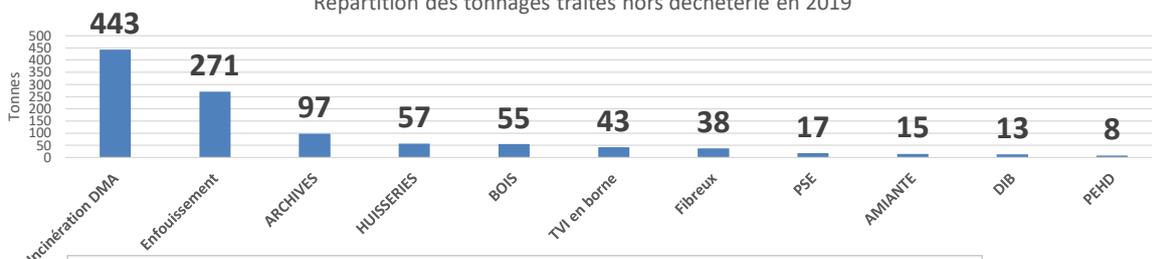


Evolution du total traité par type d'apports 2014 - 2019

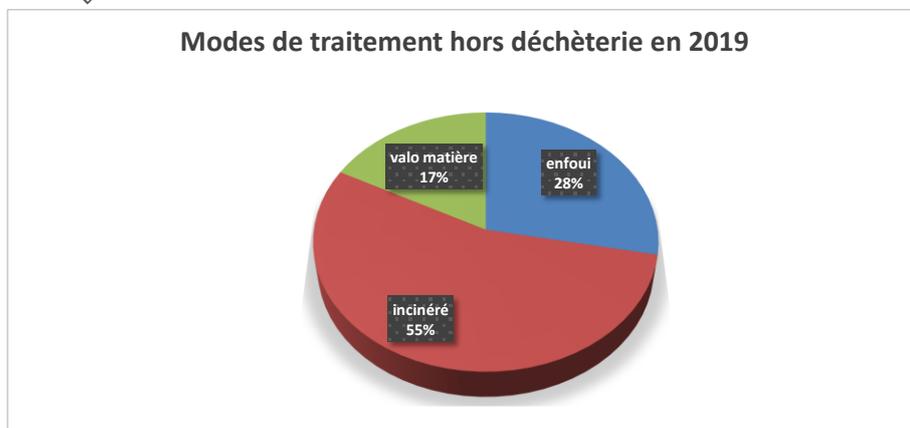


Répartition des tonnages traités hors déchèteries en 2019

Répartition des tonnages traités hors déchèterie en 2019



Modes de traitement hors déchèterie en 2019





Tendances 2020 :

Tonnages du réseau Deby© en déchèteries

Tonnages gérés hors déchèteries

DASRI

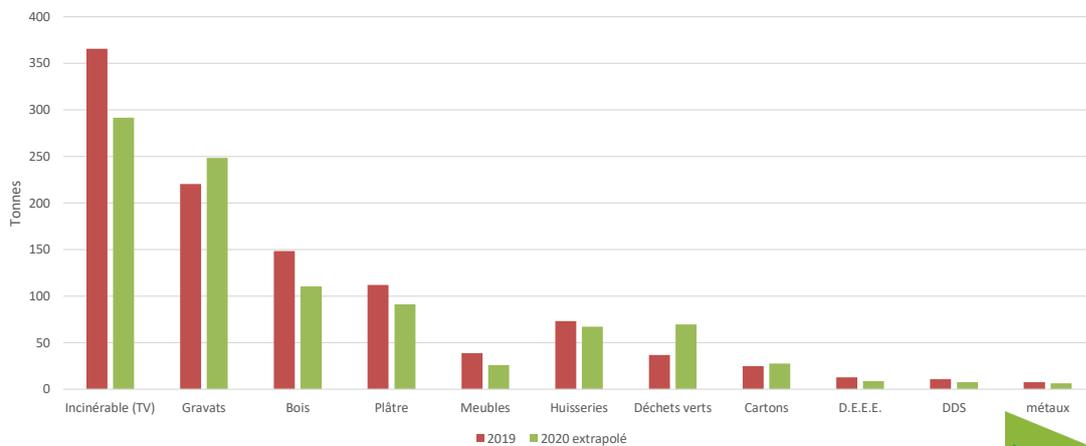


Evolutions tonnages 2019 – 2020 (données à fin octobre extrapolées)

Les tonnages des principaux flux en déchèteries :

- 950 tonnes prévues à fin 2020 contre 1050 en 2019 soit une baisse de 10 %
- +89 % sur les déchets verts, +13 % sur les inertes, +12 % sur les fibreux
- -26% sur le bois, -20 % sur les incinérables, -19% sur le plâtre, -33% sur les meubles

Evolution des tonnages captés en déchèteries 2019/2020 (extrapolé)

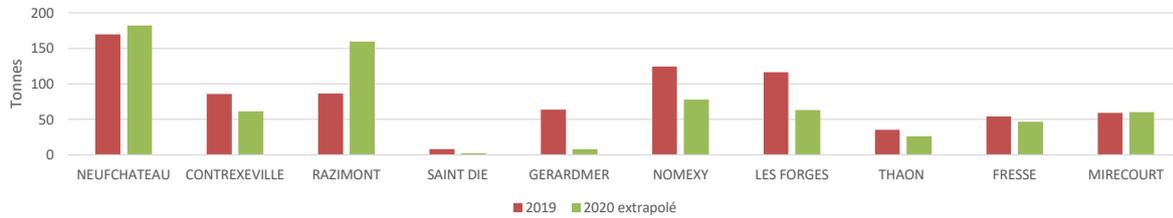


Evolutions tonnages 2019 – 2020 (données à fin octobre extrapolées)

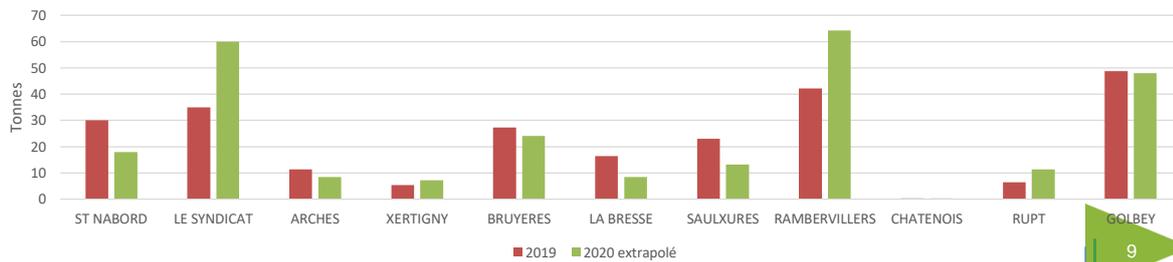
Les tonnages par déchèteries :

- Quelques fortes hausses : Razimont +85%, Neufchâteau +8%, Le Syndicat +71%, Rambervillers +52%
- Baisses importantes sur Gérardmer -88%, Contrexéville -28%, Nomexy -37%, Les Forges -46%, Saint-Nabord -40%, La Bresse -49%, Saulxures -43%

Evolution des tonnages captés par déchèteries 2019/2020 (extrapolé)



Evolution des tonnages captés par déchèteries 2019/2020 (extrapolé)

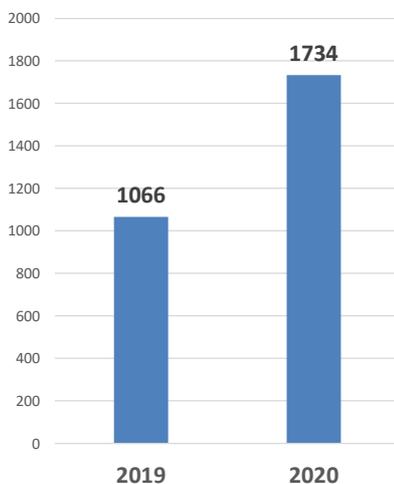


Evolutions tonnages 2019 – 2020 (données à fin octobre extrapolées)

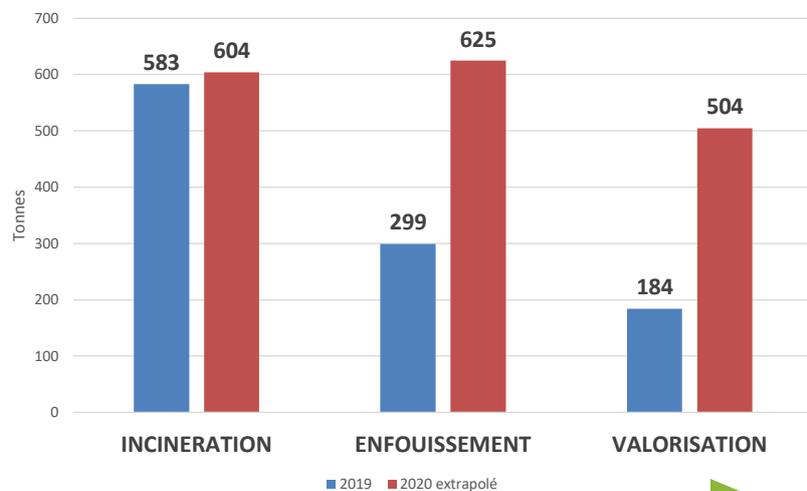
Les tonnages hors déchèteries

76% de hausse en 2020

Evolution des tonnages hors déchèteries 2019/2020 (extrapolé)



Tonnages hors déchèteries par type de mode de traitement 2015 - 2020 (extrapolé)

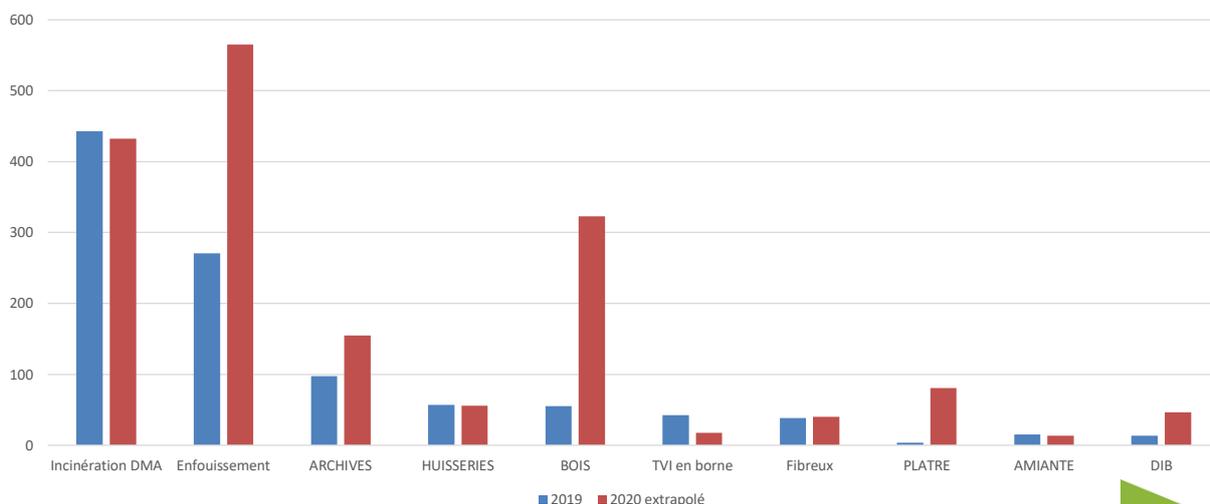


Evolutions tonnages 2019 – 2020 (données à fin octobre extrapolées)

Les tonnages hors déchèteries

+500% sur le bois, doublement des tonnages enfouis, +60% d'archives traitées

Evolution par flux 2019/2020 (extrapolé)



9

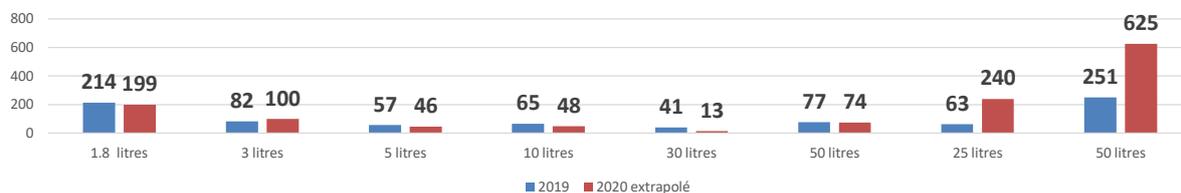
Evolutions tonnages 2019 – 2020 (données à fin octobre extrapolées)

Les DASRI :

- 850 contenants fournis en 2019, 1345 en 2020, soit une hausse de 58 %
- 870 contenants collectés en 2019, 1500 en 2020, soit une hausse de 74 %

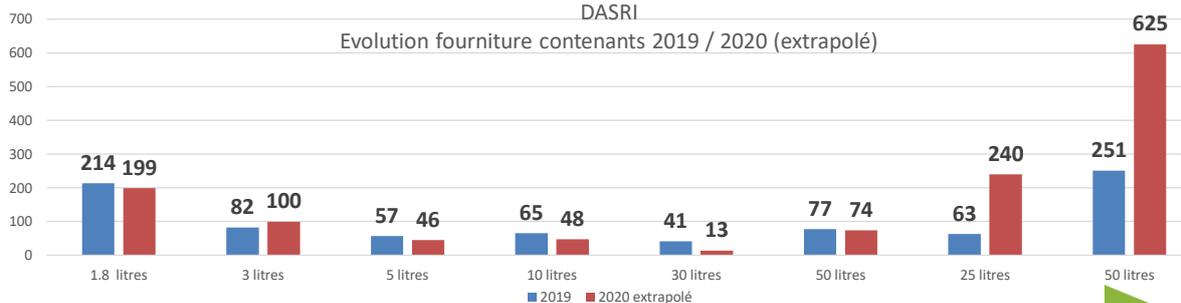
DASRI

Evolution fourniture contenants 2019 / 2020 (extrapolé)



DASRI

Evolution fourniture contenants 2019 / 2020 (extrapolé)



9

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2019

Les comptes de 2019 de SOVODEB ont été approuvés en Assemblée Générale le 16 juillet 2020.

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2019	<i>PM</i> <i>Exercice 2018</i>
Chiffre d'affaires H. T	267 055	202 896
Résultat d'exploitation	27 463	2 312
Résultat financier	150	150
Résultat courant avant impôts	27 613	2 462
Résultat exceptionnel	14	-90
Participation des salariés	0	0
Impôts sur les bénéfices	7 728	664
Résultat net	19 870	1 708

Il a été pris acte de la communication des rapports de SOVODEB pour l'exercice 2019.

4 - RAPPORT D'ACTIVITES ET DE GESTION DE VOSGES TLC (TEXTILES-LINGE DE MAISON-CHAUSSURES)

RAPPORT DU PRESIDENT

Le Président de la SEM, Patrick LAGARDE, présente :

- Le rapport d'activité de VOSGES TLC pour l'exercice 2019
- Le rapport de gestion 2019
- Les prévisions 2020

Réceptions

Date	Poids receptionné au Kg		
	EVODIA	Autres	Total
Janvier	108 800	222 096	330 896
Février	120 900	181 100	302 000
Mars	119 100	178 810	297 910
Avril	144 400	216 410	360 810
Mai	141 120	275 630	416 750
Juin	127 820	139 370	267 190
Juillet	153 680	138 100	291 780
Août	186 420	166 280	352 700
Septembre	144 200	189 560	333 760
Octobre	157 400	253 602	411 002
Novembre	129 100	187 740	316 840
Décembre	94 600	99 195	193 795
TOTAL	1 627 540	2 247 893	3 875 433

moy/m 322 953

Production

Mois	Poids trié au Kg	Moyenne journalière en kg
janvier	322 037	15 335
février	325 275	16 264
mars	323 896	15 424
avril	304 369	19 023
mai	336 232	17 696
juin	321 464	15 308
juillet	307 254	15 363
août	171 784	17 178
septembre	382 359	18 208
octobre	422 341	18 363
novembre	344 778	18 146
décembre	280 647	18 710
TOTAL	3 842 436	

moyenne 17 085

Expéditions

Mois	Poids au Kg
janvier	187 794
février	265 446
mars	321 874
avril	200 861
mai	347 359
juin	339 449
juillet	220 383
août	125 269
septembre	365 631
octobre	391 616
novembre	283 167
décembre	272 996
TOTAL	3 321 845

CA HT mensuel

Montant €
126 768.25 €
182 789.22 €
208 941.44 €
148 774.53 €
190 852.32 €
209 512.42 €
184 513.16 €
47 826.44 €
236 977.34 €
318 641.37 €
205 922.99 €
199 558.84 €
2 261 078.32 €

Masse salariale

Montant €
71 593.52 €
67 067.60 €
75 741.31 €
78 768.98 €
78 799.78 €
84 029.99 €
87 366.60 €
79 263.85 €
85 578.32 €
84 751.09 €
89 430.67 €
192 697.18 €
1 075 088.89 €

Remarques :
congés le 2
congés S 17
congés S 31
congés S 32 33
congés S 52 53

Nombre de salariés

Craqueur	2
Presseur	5
Manut	2
Tri	24
coupe	1
Magasin	2
TOTAL insertion	36
Permanents	13
TOTAL Salariés	49

Type de contrat

	nbre pers	ETP	nbre pers	%
CDI	11	11	1	9%
CDD	2	2	0	0%
CDDI	36	36	1.25	3%
Total	49	49	2.25	5%

Absences

Réceptions

Date	Poids réceptionné au Kg		
	EVODIA	Autres	Total
Janvier	123 560	289 280	412 840
Février	109 860	229 740	339 600
Mars	76 260	151 980	228 240
Avril	45 460	30 972	76 432
Mai	131 500	29 532	161 032
Juin	171 800	243 776	415 576
Juillet	171 820	189 748	361 568
Août	160 980	145 840	306 820
Septembre	153 980	251 564	405 544
Octobre	145 900	288 852	434 752
Novembre			
Décembre			
TOTAL	1 291 120	1 851 284	3 142 404

Production

Mois	Poids trié au Kg	Moyenne journalière en kg
janvier	369 657	18 483
février	379 112	18 956
mars	189 838	18 984
avril	0	0
mai	188 394	11 082
juin	429 106	20 434
juillet	318 748	18 750
août	210 299	19 118
septembre	499 613	22 710
octobre	439 357	19 971
novembre		
décembre		
TOTAL	3 024 124	

Expéditions

Mois	Poids au Kg
janvier	239 911
février	316 138
mars	287 590
avril	0
mai	94 066
juin	368 522
juillet	300 040
août	132 524
septembre	417 359
octobre	480 902
novembre	
décembre	
TOTAL	2 637 052

CA HT mensuel

Montant €
168 379.32 €
179 070.92 €
190 944.70 €
0.00 €
71 190.46 €
148 105.68 €
210 961.06 €
82 098.64 €
263 991.62 €
286 157.77 €
0.00 €
0.00 €
1 600 900.17 €

Masse salariale

Montant €	Effectif	Remarques :
98163.91	49	congés le 2
95308.62	47	
49865.95	45	chomage partiel le 16/3
7637.90	42	chomage partiel
71535.80	42	reprise le 4 puis le 18
81431.49	41	
93406.78	43	CP sem 31
116061.45	46	CP sem 32 et 33
95849.86	51	
102775.15	52	10,25 absents
	47	chomage partiel
	47	
812036.91		

Nombre de salariés

Craqueur	3
Presseur	4
Manut	2
Tri	19
coupe	1
Magasin	2
TOTAL insertion	31
apprentissage	0.5
Permanents	15
TOTAL Salariés	46.5

	Contrat		Absences	
	nbre pers	AM/AT	Autres	%
CDI	15	0	0	0%
apprentissage	0.5	0	0	0%
CDDI	31	1	0	3%
Total	46.5	1	0	2%

Les comptes de 2019 de Vosges TLC ont été approuvés en Assemblée Générale le 23.06.2020.

COMPTE DE RESULTAT	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019
Chiffre d'affaires H.T	2 082 006	2 195 549
Résultat d'exploitation	53 342	-53 421
Résultat financier	-7 394	-5 950
Résultat courant avant impôts	45 948	-59 371
Résultat exceptionnel	4 171	63 237
Participation des salariés	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0
Résultat net	50 119	3 866

Il a été pris acte de la communication des rapports de Vosges TLC pour l'exercice 2019 et des prévisions 2020.

5 – REVERSEMENT DES SOUTIENS A LA COMMUNICATION CITEO

RAPPORT DU PRESIDENT

En 2018, l'éco organisme CITEO a modifié son barème de soutiens dont ceux liés à la communication et à la sensibilisation.

Un nouveau mode de calcul de versement et des critères d'éligibilité modifiés en profondeur ont contraint EVODIA à revoir les modalités de reversement auprès de ses collectivités adhérentes. Celles-ci ont été présentées et validées en CCES du 31 janvier 2019.

Après une année de transition entre les deux barèmes, EVODIA a appliqué ces nouvelles règles au titre des actions de communication des ambassadeurs de tri réalisées en 2019.

Ainsi, 17 ambassadeurs de tri pour l'ensemble des Vosges ont été retenus par CITEO.

Au vu des déclarations réalisées et des justificatifs apportés par chaque collectivité (nombre d'actions, diversité de publics sensibilisés) les enveloppes reversées oscillent entre 0€ et 2 900€ par ambassadeur de tri.

Les reversements des soutiens communication sont basés quant à eux sur la justification de l'utilisation des supports de communication qu'EVODIA distribue et diffuse aux collectivités. Seules deux collectivités ont motivé leurs actions dans ce sens leur permettant de toucher l'enveloppe prévu à cet effet.

	Nbre ADT	Nbre actions total	Base SADT	Total Bonus 1/2/3	Bonus Com.	Total soutien
Mirecourt Dompaire	1	15	2000	900	500	3400
Région Rambervillers	2	50	3000	900	500	4400
Ouest Vosgien	2	104	4000	1300	500	5800
Saint-Dié-des-Vosges	2	107,5	2000	700	500	3200
Terre d'eau	1	44	1000	500	500	2000
SICOTRAL	2	91,5	3000	1100	500	4600
SICOVAD	5	221,5	9000	2500	-	11500
TOTAL SOUTIENS						34 900 €

Il a été autorisé, à l'unanimité, le versement de ces soutiens auprès des collectivités adhérentes d'EVODIA après la réception du liquidatif CITEO.

6 - PROLONGATION DE LA CONVENTION MULTIPARTITE DE PARTENARIAT POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES TEXTILES USAGES AVEC LA SEM VOSGES TLC ET REVALPREST

RAPPORT DU PRESIDENT

Avec la création de la SEM Vosges TLC (Textiles Linges de maison et Chaussure) en mars 2015, l'organisation de la filière a été repensée sur le département des Vosges.

La réorganisation a conduit à la signature d'une convention tripartite entre EVODIA, la SEM VTLC et l'entreprise d'insertion REVAL PREST en 2016.

Cette convention tripartite précise les obligations de chacune des parties en matière :

- D'organisation de la filière TLC sur le département ;
- D'autorisation d'occupation temporaire du domaine public permettant l'installation des PAV ;
- De collecte et de vidage des bornes ;
- De tri des TLC ;
- De la communication auprès du grand public.

L'échéance de cette convention surviendra au 31-12-2020. Par ailleurs l'éco organisme qui gère la filière (ECO TLC devenu REFASHION) a vu renouvelé son agrément de 2014 en décembre 2019 et jusqu'au 31 décembre 2022.

Aussi, afin d'assurer la continuité de la filière et sans préjudice d'une réflexion sur les modalités de fonctionnement en les parties, il convient, dans la continuité de la délibération 2016-803 du 23 mars 2016, d'autoriser la prolongation de la convention et d'autoriser le Président à signer tout document à venir.

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser la prolongation de la convention jusqu'au 31/12/2021, renouvelable 1 fois et Le Président à signer tout document à venir.

7 - DEMANDE DE RECOURS GRACIEUX D'UN AGENT EN RAISON D'UN INDU

RAPPORT DU PRESIDENT

En date du 16/03/2020, suite au rendement et la qualité de service rendu par Madame Déborah SOURIAU tout au long de la durée de son contrat (10 ans au sein d'EVODIA), il a été décidé, par arrêté, de lui attribuer une prime complémentaire de 2 612 € versé en une seule fois.

Cependant, notre arrêté n'a pas pu être applicable car notre délibération sur la mise en place de L'ISS n'autorisait pas le versement en une seule tranche.

De ce fait nous avons dû constater un indu, qui n'en est pas un véritablement, car Madame Déborah SOURIAU méritait la prime qui lui a été versée.

Il a été proposé au Comité d'accorder à Madame Déborah SOURIAU une remise gracieuse totale de sa dette d'un montant de 2612 € relatif à un trop perçu de rémunération.

Monsieur Le Président a donné un avis favorable à la demande de recours gracieux pour la remise totale de l'indu concernant Mme SOURIAU et le Comité, à l'unanimité, a décidé d'autoriser cette remise gracieuse à l'agent à concurrence totale du solde restant.

8– MISE EN PLACE D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS

RAPPORT DU PRESIDENT

Un compte épargne temps permet aux agents d'épargner des temps de repos (congrés annuels, jours de fractionnement, RTT) en vue d'une utilisation ultérieure, qu'il est ouvert aux agents titulaires et contractuels de droit public justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les contractuels de droit privé ne pouvant bénéficier du CET.

L'initiative d'ouverture d'un CET revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'applications locales.

La réglementation ouvre notamment la possibilité aux agents de prendre leurs congés acquis au titre du CET.

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser l'institution du compte épargne temps au sein d'EVODIA et d'en fixer les modalités d'application de la façon suivante :

LES BENEFICIAIRES :

Un agent titulaire ou contractuel droit public peut demander l'ouverture d'un CET, s'il remplit les conditions cumulatives suivantes :

- Être employé de manière continue
- Avoir accompli au moins un an de service
- Ne pas être soumis à des obligations de service fixées par le statut particulier de leur corps ou par un décret commun à plusieurs corps (enseignant, documentaliste...)

L'ALIMENTATION DU CET :

Le CET est alimenté selon :

- Le report de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à vingt (proratisés pour les agents à temps partiel et à temps non complet) ainsi que les jours de fractionnement ;
- Le report de jours de récupération au titre de RTT (récupération du temps de travail) ;

Le CET peut être alimenté dans la limite d'un plafond global de 60 jours.

PROCEDURE D'OUVERTURE ET D'ALIMENTATION DU CET :

L'ouverture du CET peut se faire à tout moment, à la demande de l'agent.

Le comité fixe au 31 décembre la date à laquelle doit au plus tard parvenir la demande de l'agent concernant l'alimentation du C.E.T (selon procédure en vigueur au sein d'EVODIA)

L'alimentation du CET se fera une fois par an sur demande des agents formulée avant le 31 décembre. Le détail des jours à reporter sera adressé à l'autorité territoriale.

Cette demande ne sera effectuée qu'une fois par an. Elle doit indiquer la nature et le nombre de jours que l'agent souhaite verser sur son compte.

L'UTILISATION DU CET :

L'agent peut utiliser tout ou partie de son CET dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités du service et en suivant la procédure en vigueur au sein de la collectivité.

Important : l'utilisation de congés au titre du CET, ne sera autorisée qu'une fois les congés et RTT de l'année en cours utilisés.

PROCEDURE D'UTILISATION DU CET :

- L'agent ayant épargné des jours sur son CET, peut les utiliser, sous forme de congés annuels, dès l'année qui suit le dépôt sur le CET
- Les jours utilisés devront être posés par journée entière
- L'agent doit présenter sa demande d'utilisation du CET par écrit à son supérieur hiérarchique dans un délai de 15 jours pour des congés supérieurs à 4 jours, 3 jours si les congés souhaités sont entre 1 et 4 jours
- Tout refus de l'utilisation du CET doit être motivé par EVODIA

9 – ADHESION NOUVEAU CONTRAT RISQUES STATUAIRES

RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur Le Président propose la signature du nouveau contrat d'assurance statutaire. Le nouveau contrat a le mérite de proposer des taux de participation moins élevés.

Le nouveau contrat nous propose également plusieurs choix notamment :

- La couverture du traitement indiciaire ainsi avec en option les primes et le supplément familial versés aux agents.
- Un choix entre 3 franchises à appliquer pour les maladies ordinaires aussi bien pour les agents fonctionnaires que contractuels (10, 15 et 30 jours).
- Un choix sur le taux d'assurance de charges patronales que nous souhaitons couvrir. (10 à 52% fonctionnaires) (10 à 35% contractuels).

EVODIA fait le choix de garder les mêmes franchises et les mêmes taux d'assurances que le contrat précédent.

- **L'assureur retenu est CNP ASSURANCE (date d'effet au 01/01/2021)**

Durée du contrat : 4 ans avec garantie de taux de 2 ans pour les contrats CNARCL et 3 ans pour les contrats IRCANTEC avec un plafonnement maximal d'augmentation à 30% des taux de l'assureur

Assurance intégrale des sinistres sans limitation de montant ni de durée, reprise du passé connu (avec complément de cotisation) et reprise du passé inconnu (sans surprime)

Suppression de la franchise en maladie ordinaire lors de la requalification en longue maladie.

Sans possibilité de résiliation par l'assureur en cas de sinistre.

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser Le Président à opter pour la couverture des agents CNARCL et IRCANTEC, choisir les franchises et options, signer tout document contractuel résultant de la proposition du Centre de Gestion ainsi que de mandater le Centre de Gestion pour le lancement d'un nouveau marché en cas de modification des conditions contractuelles, la récupération, auprès de l'assureur ou de son courtier, de l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées.

10 – MISE A JOUR DU RIFSEEP

RAPPORT DU PRESIDENT

Mis en place en 2016, le RIFSEEP a bénéficié d'une 1^{ère} mise à jour en 2020. Suite à une demande de la Préfecture, il faut y apporter 2 précisions, à savoir :

- A l'article 2 : Bénéficiaires : en rajoutant « **public** » - aux agents contractuels de droit
- Modifier le plafond maximal d'IFSE pour les ingénieurs en le portant à 36 210 euros (une erreur de 2 euros s'était glissée dans le précédent tableau...)

C'est tout !

Le Président : « Souhaitez-vous que je vous lise les 19 pages de la délibération ? Si non je vous propose de passer aux points à délibérer. »

11 – CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET ET MISE A JOUR DES TABLEAUX DES EFFECTIFS

RAPPORT DU PRESIDENT

Il s'agit d'une délibération de régularisation des emplois permanents et de la mise à jour du tableau des effectifs.

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement :

- D'un(e) **Directrice/Directeur Général(e) Adjoint(e) en charge des organisations** à temps complet à compter du 01/01/2021 : Il s'agit de Marie Pierre CIRK, qui est présente parmi nous depuis mars dernier à mi-temps par le biais du CDG et qui intégrera donc les effectifs d'EVODIA.
- D'un(e) **Directrice/Directeur de la Communication et de la Prévention** à temps complet à compter du 01/01/2021 : c'est Elodie GENESTE qui occupera ce double poste à compter de Janvier. Elle sera donc Directrice de la Communication ET de la Prévention (poste occupé précédemment par Christine LY).
- D'un(e) **Directrice/Directeur des Services Techniques** à temps complet à compter du 02/12/2020 : il s'agit d'une régularisation. Ce poste n'avait jamais été créé. Depuis le départ de Déborah SOURIAU et son remplacement par Vincent UNDREINER, nous en profitons pour mettre à jour le tableau des effectifs. Ce n'est donc pas « véritablement une création de poste ».
- D'un(e) **Animatrice/Animateur de proximité** à temps complet à compter du 11/01/2021 : il s'agit de Florence GUERRE, animatrice, employée jusqu'à présent par le CDG et qui devient agent EVODIA.
- D'un(e) **Responsable Prévention** à temps complet à compter du 01/01/2021 : suite au départ de Christine LY et la nécessaire réorganisation du pôle Prévention, ce poste de Responsable Prévention est une création.

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser la création des emplois permanents et la mise à jour du tableau des effectifs, ainsi que, Mr Le Président à signer toutes pièces relatives aux créations de ce poste.

Points divers :

• **Détail des délégations confiées aux Vice-Présidents**

➤ **Les enjeux**

- Répartition territoriale et principe de représentativité de tous les adhérents avec pour valeurs : équité et respect des équilibres
- La transversalité entre les adhérents
- La coopération – cohésion entre structures à compétences collectives et le syndicat de traitement
- La circulation de l'information et sa fluidité
- Le portage politique des projets/dossiers d'EVODIA et avec les adhérents et de nos CL avec leurs adhérents > valoriser nos engagements > porter la parole (élus à élus) > respect des engagements et des ambitions
- Engagement et mobilisation pour les enjeux du mandat > préparation de la feuille de route
- « Neutralité/équité » territoriale sur les projets et études en cours

➤ **Les délégations :**

- Cyril VIDOT – CC Ouest Vosgien : en charge de la communication et de l'animation
 - Référent : Elodie GENESTE
 - Service support : Pôle communication
- Claude GEORGE – CA SSDV : en charge des finances et de l'évolution du modèle économique
 - Référents : Annick LAURENT / Michelle LEALE
 - Service support : pôle comptable & financier
- Stéphane BISCH – CC Mirecourt : en charge des OMR (transitage – transport – traitement)
 - Référent : Vincent UNDREINER/Apolline MAYER
 - Service support : Pôle technique
- Bachir AID – CC Ballons : en charge de l'engagement 0 déchet 0 gaspillage
 - Référent : Elodie GENESTE
 - Service support : Pôle Prévention
- Antoine LABAT – SICOVAD : en charge de l'évaluation et du suivi de notre engagement

- Référent : Annick LAURENT/ Marie Pierre CIRCK
- Michel BERTRAND – CCHV : en charge des filières spécifiques et de leur développement
 - Référent : Vincent UNDREINER/Grégory ANTOINE
 - Service support : Pôle Déchets
- Christian ADAM – SICOTRAL : en charge de la collecte sélective : collecte – tri – recyclage et de l'économie circulaire
 - Référent : Vincent UNDREINER /Adrien JUSNEL
 - Service support : Pôle Déchet
- Michel TOUSSAINT - CC Rambervillers : en charge du RCU
 - Référents : Annick LAURENT/ Vincent UNDREINER
 - Service support : Pôle Déchet
- Bernard TACQUARD – CCTE : en charge des déchets d'activités économiques
 - Référent : Annick LAURENT

• Présentation des nouvelles venues au sein de l'équipe :

- **Vincent UNDREINER, en qualité de Directeur du Pôle Déchets** arrivé le 30 septembre dernier.
- **Isabelle MICHELET FELIX en qualité de Responsable de la Communication et de l'Innovation** arrivée le 5 octobre dernier pour un contrat de 1 an.
- **Julie GUANDALINI, Assistante de Direction**, arrivée le 7 décembre dernier pour un contrat de 3 mois renouvelable.

• Projet extension bâtiment

Un point travaux a été abordé. La procédure du permis de construire de l'extension est en cours avec une perspective démarrage des travaux en mars 2021, pour une durée d'environ 42 à 45 semaines.

• Contrôle Chambre Régionale des Comptes

Par courrier en date du 17/09 dernier, nous avons été informés par le Président de la CRC d'une ouverture d'un contrôle des comptes et de la gestion d'EVODIA. Un 1^{er} questionnaire de 33 questions nous est parvenu le jour même avec une réponse attendue sous 3 semaines. Il a été fait part au magistrat en charge de l'instruction d'un délai contraint et d'une demande posée de rallongement de délai ; qui nous a été accordé pour 2 semaines supplémentaires. Depuis, une 1^{ère} rencontre d'une journée a eu lieu le 19/10. Une visite des 3 sites (Feniix, le CDR CITRAVAL et le CDT de VTLC a été organisée à leur demande le 22/10 dernier). Depuis de nouveaux questionnaires ont été réceptionnés et porte à ce jour à une centaine de questions auxquelles nous répondons au fil de l'eau.

Ces questions portent sur plusieurs blocs d'activités :

- La gouvernance et nos missions :
 - Statuts et organisation
 - Le patrimoine de l'exercice de nos missions
 - Le recueil des données et les systèmes d'informations utilisés
- La Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés
- Les finances et les achats

Par ailleurs, ce contrôle faisant écho à une enquête nationale en cours en 2020 sur les structures de collecte et de traitement, nous avons eu à remplir des tableaux et matrice relatifs aux données de tonnages, performances, coûts, soutiens perçus.

Une 1^{ère} restitution avait été annoncée courant décembre. Elle n'est pas fixée à ce jour.

• ECT : point évolution avant démarrage J- 1 mois

Qui sommes-nous ?



Vincent UNDREINER
Directeur Pôle Déchets

Manon ANTOINE-BARBAUX
Chargée de communication Extensions des
Consignes de Tri



Qui sommes-nous ?



Adrien JUSNEL

Chargé de mission Collecte Sélective

Elodie GENESTE

Directrice du Pôle Communication



Evodia - Etablissement Vosgien d'Optimisation des Déchets par l'Innovation et l'Action

Évodia intervient sur l'ensemble du territoire des Vosges (385 450 habitants) :

- **Établissement public**
- **Créé en 1992**
- **Mutualisation, simplification, développement, optimisation de la gestion des déchets dans les Vosges**

Communautés de communes :

- 1 l'Ouest Vosgien
- 2 Mirecourt Dompaire
- 3 Terre d'Eau
- 4 La Région de Rambervillers
- 5 Des Hautes Vosges
- 6 Des Ballons des Hautes Vosges

Syndicats de collecte :

- 7 SICOTRAL
- 8 SICOVAD

Communauté d'Agglomération :

- 9 Saint-Dié-des-Vosges

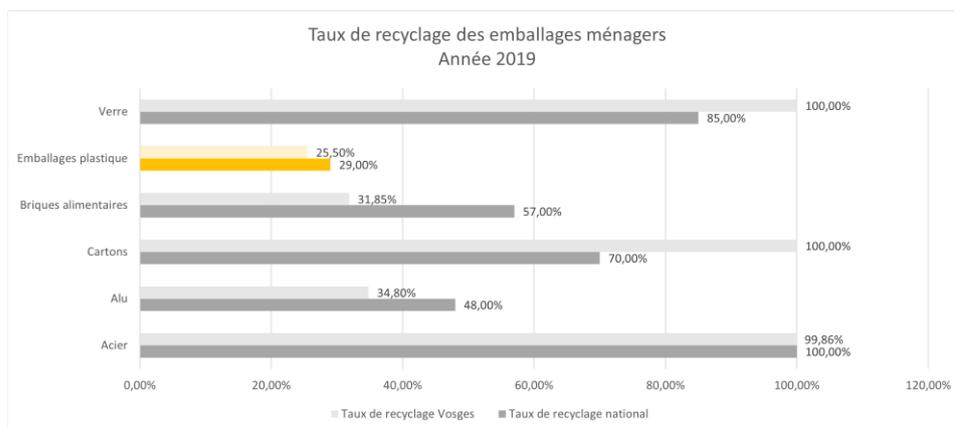


Contexte national

Loi transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

Point 5

« Étendre progressivement les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique sur l'ensemble du territoire avant 2022, en vue, en priorité, de leur recyclage ».



Contexte départemental

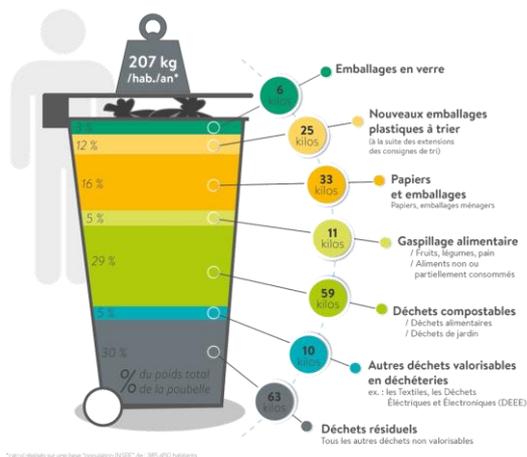
2012 : Harmonisation des consignes de tri à l'ensemble du département

Mars 2019 : Vote à l'unanimité pour le passage aux ECT

Juillet 2019 : Dépôt du dossier de candidature grâce à un **travail collaboratif** entre Evodia et les collectivités

Décembre 2019 : Validation du dossier par CITEO

2021 : Simplification des consignes de tri à partir du 1er Janvier



Quels objectifs ?

- ✓ **Faciliter** le geste de tri des Vosgiens par une simplification des consignes des emballages ménagers
- ✓ **Systematiser** le geste de tri des Vosgiens
- ✓ **Développer** le recyclage des emballages en plastique
- ✓ **Réduire** le poids de la poubelle grise d'Ordures ménagères

Quels types de déchets ?

Si c'est un emballage, il se met dans la poubelle jaune !

BARQUETTES



BOITES - POTS - TUBES



SACS - FILMS PLASTIQUES



3 familles de nouveaux déchets qui seront triés par matières pour être valorisés !

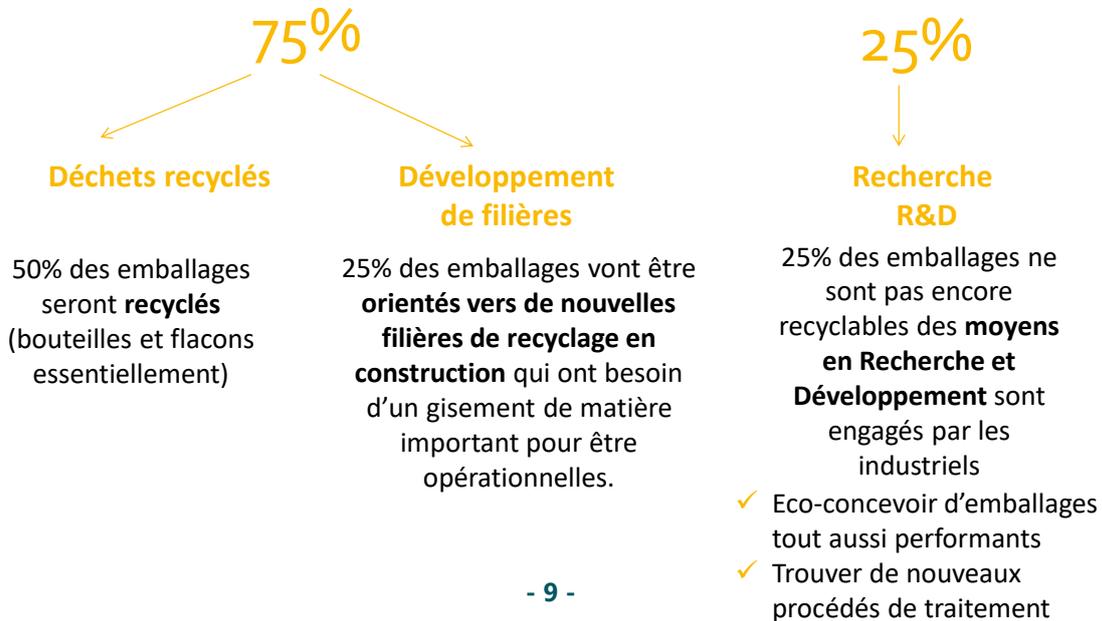


l'emballage en question
est valorisable



précise la destination de
vos déchets

Quel devenir pour nos déchets ?



- 9 -

Construction des messages

- ✓ Mise en place d'un Groupe de travail Communication entre EVODIA et les 9 collectivités adhérentes pour co-construction des supports et messages

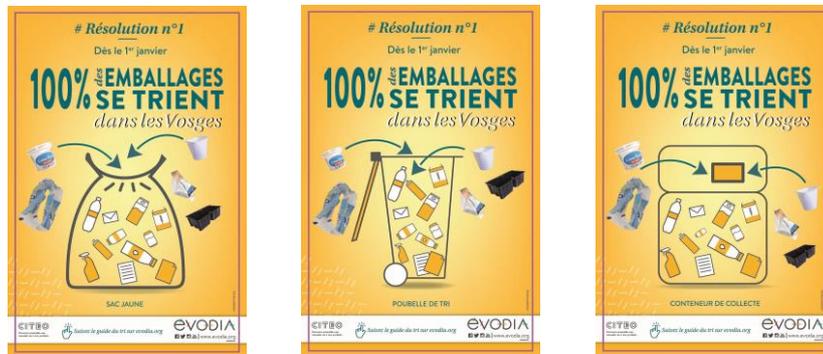
Message :

Dès le 1^{er} janvier 2021, 100% des emballages se trient dans les Vosges



- 10 -

Quels visuels ?



Axe de communication centré sur le message

- 11 -

Quels visuels ?



Axe de communication centré sur l'utilisateur + une consigne

Quelles actions de communication ?

Relais internes Elus, Collectivités, Ambassadeurs	Relais externes Bailleurs, tourisme, Conseil Départemental, Artistes	Habitants L'ensemble des vosgiens
<ul style="list-style-type: none">✓ Modules de formation✓ Newsletter spéciale ECT✓ Kit de communication	<ul style="list-style-type: none">✓ Modules de formations✓ Kit de communication✓ Relais d'info	<ul style="list-style-type: none">✓ Envoi d'un courrier à tous les foyers✓ Diffusion spot vidéos cinémas✓ Affichage urbain et bus✓ Mise à jour signalétique PAV✓ Presse✓ Radio/Télévision✓ Diffusions magazines (Vosges Mag, 100% Vosges)

• État récapitulatif des marchés passés

Vu la nouvelle mandature récemment installée, il est proposé au Comité de prendre acte de l'ensemble des marchés passés en 2020, y compris ceux signés par délégation et sous le contrôle du précédent Comité syndical en application de la délibération 2017-845 du 21 février 2017.

Il est ainsi communiqué au Comité les tableaux récapitulatifs suivants, relatifs aux marchés de plus de 25 000 € HT attribués sur la période du 1er janvier 2020 au 1er décembre 2020, date du Comité.

Les marchés surlignés ont été signés sous la nouvelle mandature.

Fournitures et services, Procédure adaptée :

OBJET	LOT	TITULAIRE	MONTANT € HT	DATE DE NOTIFICATION
Mise en place d'un dispositif d'accompagnement autour du geste de tri	UNIQUE	L&M	29 200,00 €	24/03/2020
Gestion des décomptes Citéo et du suivi d'exploitation du centre de tri	UNIQUE	INDIGGO	32 950,00 €	15/02/2020
Conception et réalisation graphique de supports de communication	UNIQUE	TOUCAN TOUCAN	Accord cadre sans min et avec max 85 000€ HT	13/05/2020
Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux en site occupé pour réaménagement et extension des locaux d'EVODIA	UNIQUE	VOSGES ARCHITECTURE	52 000 € (estimatif selon travaux)	15/05/2020
Fourniture de supports de signalisation pour les déchèteries Vosgiennes	UNIQUE	LOOK TA COM	63 496,00 € (estimatif selon quantités communiquées)	14/09/2020
Nettoyage des locaux d'EVODIA	UNIQUE	AMI	12 371,00 € (estimatif annuel, HT = TTC)	03/11/2020
Lavage de conteneurs multimatériaux et pose de signalétique	UNIQUE			Courant décembre
Boîtage sur l'ensemble du département des Vosges	UNIQUE	LA POSTE	31 954,93 €	30/11/2020

Travaux, Procédure adaptée : sans objet.

Fournitures et services, Procédure formalisée :

OBJET	LOT	TITULAIRE	MONTANT € HT	DATE DE NOTIFICATION
FOURNITURE DE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LA COLLECTE SELECTIVE	LOT 1 CONTENEURS VERRE ET COLLECTE SÉLECTIVE EN COMPOSITE AVEC SIMPLE CROCHET	ECOBA BILOBA ENVIRONNEMENT	Accord-cadre sans minimum ni maximum	23/03/2020
FOURNITURE DE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LA COLLECTE SELECTIVE	LOT 2 CONTENEUR VERRE ET COLLECTE SÉLECTIVE EN PEHD AVEC SIMPLE CROCHET	SULO France	Accord-cadre sans minimum ni maximum	23/03/2020
FOURNITURE DE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LA COLLECTE SELECTIVE	LOT 3 CONTENEUR VERRE ET COLLECTE SELECTIVE EN MÉTAL AVEC SIMPLE CROCHET	ASTECH	Accord-cadre sans minimum ni maximum	23/03/2020
FOURNITURE DE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LA COLLECTE SELECTIVE	LOT 4 CONTENEUR VERRE ET COLLECTE SÉLECTIVE EN BOIS AVEC SIMPLE CROCHET	ECOBA BILOBA ENVIRONNEMENT	Accord-cadre sans minimum ni maximum	23/03/2020
FOURNITURE DE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LA COLLECTE SELECTIVE	LOT 5 CONTENEURS VERRE ET COLLECTE SÉLECTIVE EN COMPOSITE AVEC SYSTÈME CHAMPIGNON TYPE KINGSHOFER	ECOBA BILOBA ENVIRONNEMENT	Accord-cadre sans minimum ni maximum	23/03/2020

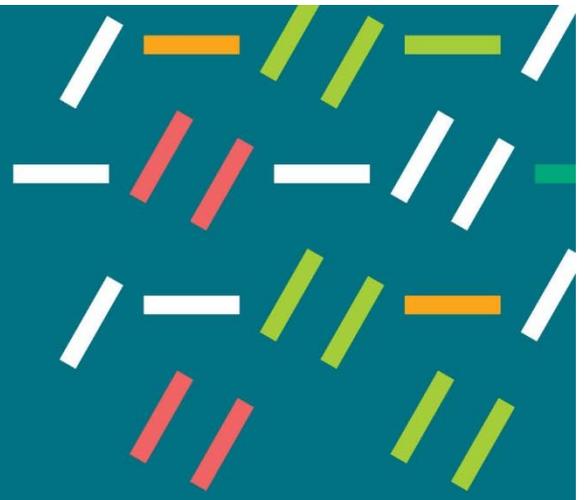
Fournitures et services, Procédure formalisée (suite) :

OBJET	LOT	TITULAIRE	MONTANT € HT	DATE DE NOTIFICATION
FOURNITURE DE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LA COLLECTE SELECTIVE	LOT 6 CONTENEURS VERRE ET COLLECTE SÉLECTIVE EN PEHD AVEC SYSTÈME CHAMPIGNON TYPE KINGSHOFER	SULO France	Accord-cadre sans minimum ni maximum	23/03/2020
FOURNITURE DE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LA COLLECTE SELECTIVE	LOT 7 CONTENEURS VERRE ET COLLECTE SÉLECTIVE EN MÉTAL AVEC SYSTÈME CHAMPIGNON TYPE KINGSHOFER	ASTECH	Accord-cadre sans minimum ni maximum	23/03/2020
FOURNITURE DE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LA COLLECTE SELECTIVE	LOT 8 CONTENEUR VERRE ET COLLECTE SÉLECTIVE EN BOIS AVEC KINGSHOFER	ECOBA BILOBA ENVIRONNEMENT	Accord-cadre sans minimum ni maximum	23/03/2020

Travaux, Procédure formalisée : sans objet.

• Dates des prochains Bureaux et Comités

- Bureaux : le vendredi 15 janvier et le vendredi 5 février à 10H00 à EVODIA
- Comités : le mardi 9 février et le jeudi 4 mars (budget) à 18H00 à EVODIA



11, rue Gilbert Grandval
CS 10040
88026 Epinal Cedex
03 29 34 36 61

evODIA
Établissement Vosgien d'Optimisation
des Déchets par l'Innovation et l'Action

 | www.evodia.org